

associés d'après ces lois deviennent le corps, comme partie visible de la société. Enfin le mode-d'union entre ces deux derniers, éléments appelés corps et âme ne peut-il pas très-bien être comparé au mode-d'union du corps et de l'âme dans l'homme ?—Parfait, M. le ministre ;—vous parlez comme un évêque catholique.—Plut à Dieu que je parlasse seulement comme un curé catholique. M. le curé continuera donc naturellement son entretien sur l'Eglise en nous parlant d'abord de Jésus-Christ, et il finira par l'union ou la communication réciproque entre ces deux termes.—Avec joie et consolation j'entreprends de traiter des sujets qui en nous instruisant ne peuvent manquer de nous édifier grandement. Mais laissez-moi, M. le ministre, compléter l'heureuse description que vous venez de faire de la nature de l'Eglise par une autre description, plus sublime, selon moi, et plus gracieusement figurée.—Je désire tout savoir, M. le curé, sur ce grand sujet.

Nos meilleurs théologiens, M. le ministre, ne voient pas seulement dans l'église la perfection de la société ici-bas, mais encore une certaine continuation du mystère même de l'Incarnation du Fils de Dieu. Le Christ Dieu-homme a laissé dans l'Eglise la parfaite image et la vraie ressemblance de sa personne par laquelle il continue, pour ainsi dire, à vivre et à converser avec nous depuis son ascension au ciel. D'où il suit, M. le ministre, que cette Eglise qui nous montre presque visiblement le Christ, se trouve *divino-humaine*, c'est-à-dire divine et humaine à la manière de son fondateur. L'élément divin